

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1921)
Heft: 18

Rubrik: Section Lyonnaise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

se sont inscrits auprès de nous comme Agents-Représentants nous rendraient service en voulant bien nous indiquer les noms des fabriques ou maisons de commerce dont ils ont la carte.

Nous rappelons enfin à tous nos Sociétaires, que les locaux de la Chambre leur sont, en tout temps, largement ouverts, qu'ils y trouveront des bureaux pour y faire leur correspondance et recevoir leurs visites, une bibliothèque comprenant entre autres de nombreux annuaires et livres d'adresses suisses et français, les principales statistiques commerciales suisses et françaises, les tarifs douaniers, les tarifs de chemins de fer, etc. etc., et une salle de lecture où sont rassemblés un grand nombre de journaux et périodiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans sa dernière séance, le Conseil d'Administration a enregistré avec regrets la démission pour raison de santé de M. Carlos F. KELLER.

D'autre part, conformément à la proposition de la Section du Sud-Est et sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, il a nommé M. Henri BRACK, Directeur des Etablissements Verminck à Marseille, comme représentant de cette Section dans le Conseil d'Administration.

SECTION LYONNAISE

L'Assemblée Générale de la Section Lyonnaise de la Chambre de Commerce Suisse en France aura lieu le samedi 19 novembre, à 15 heures, dans les locaux de la S. A. HEER & Cie, 3, quai de Retz, Lyon.

RASSEMBLEMENT ET ESTAMPILAGE EN SUISSE DES TITRES DE LA DETTE D'AVANT-GUERRE NON-GAGÉE DE L'ANCIEN GOUVERNEMENT AUSTRO-HONGROIS (rente or, rente couronnes, etc).

La Légation de Suisse nous communique ce qui suit :

Les ressortissants suisses propriétaires de titres de la dette d'avant-guerre non gagée de l'ancien gouvernement d'Autriche-Hongrie (rente or, rente couronnes, etc.), sont invités, en vue de la sauvegarde de leurs droits, à envoyer

immédiatement à une Banque suisse ceux de ces titres qui se trouvaient, au 16 juillet 1920, en dehors du territoire des Etats successeurs (Autriche, Hongrie, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Italie et Tchéco-Slovaquie). Il y aura lieu d'annexer aux titres :

1° une attestation de nationalité;

2° des documents établissant que les titres se trouvaient hors du territoire des Etats successeurs sus-indiqués à la date du 16 juillet 1920 (bordereau d'achat, certificat de dépôt, attestation du Consulat ou d'une banque, etc.).

Les titres qui ne parviendront en Suisse qu'après le 10 décembre 1921 devront être adressés avec les documents annexes directement à la Banque Nationale Suisse, II^e Département, à Berne.

Les Légations et les Consulats de la Confédération Suisse sont en mesure de fournir aux intéressés tous les renseignements qu'ils pourraient désirer.

FOIRE DE BALE 1921

Dans son rapport qui vient de paraître, la Direction de la Foire Suisse d'Echantillons à Bâle constate que la Foire de cette année a souffert de la crise économique qui se fait sentir en Suisse plus durement que jamais.

Si, malgré les circonstances, des succès réjouissants ont été signalés dans plusieurs groupes, on les doit tout d'abord aux ventes conclues pour le marché intérieur. Les maisons d'exportation ont eu davantage à souffrir de la crise, toutefois les articles nouveaux ont trouvé des débouchés à l'étranger.

Parmi les perfectionnements apportés à l'organisation de la Foire signalons :

Les nouvelles compétences accordées aux *commissions de contrôle* qui examinent les marchandises exposées sous le rapport de leur provenance;

Un raccourcissement de la *durée de la Foire* qui a été ramenée de 15 à 11 jours;

Un nouveau groupe *réclame et propagande* qui a rencontré l'accueil le plus favorable;

L'abolition des *cartes d'acheteurs* gratuites. Le prix des cartes ayant été fixé uniformément à 3 francs, les exposants ont constaté dans la « qualité » des visiteurs une amélioration.